

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

1 ère CATEGORIE

3ème CATEGORIE

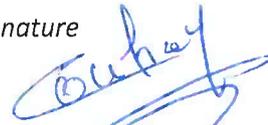
Monsieur le Maire

Je soussigné Gérard COUDRAY, Président de l'AS Etival Football
domicilié à Etival lès Le Mans, 6 cours Marcel Cerdan
ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé
publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons
du samedi 4 novembre 2023 à 19 heures
au dimanche 5 novembre 2023 à 4 heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 23 octobre 2023,

Signature



ARRETE DU MAIRE N° 2023 - 058

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M Gérard COUDRAY, Président de l'AS Etival Football
est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie
à la salle polyvalente

Du samedi 4 novembre 2023

à 19 heures

Au dimanche 5 novembre 2023

à 4 heures

à l'occasion d'une soirée dansante

à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 23 octobre 2023

Le Maire,

